

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
Extrait du Registre
des délibérations du Conseil Communautaire
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SERRE-PONÇON

SEANCE DU 08 JUILLET 2025 A 18 HEURES

L'an deux mille vingt-cinq, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 30 juin 2025, s'est réuni au pôle culturel XXème à Savines-le-lac, en session ordinaire sous la présidence de Madame Chantal EYMEOD, Présidente.

***Présents :** MAXIMIN Christine, BARRAL Jean-Marie, BERTRAND Gina, ARNAUD Jérôme, ZAPATERIA Béatrice, PEYRON Michel, GANDOIS Jean-Pierre, TETENOIRE Michèle, EYMEOD Chantal, PARPILLON Christian, AUDIER Marc, DEPEILLE Zoïa, BLANCHET Ouria, BERNARD-BRUNEL Franck, RIFFAUD Jean-Louis, RYCKEBUSCH-LOZZA Marie-Claude, VERRIER Jean-Luc, BOSQ Gustave, PARIS Bruno, MONTABONE Michel, BACHENET Claude, MAILLARD Laurent, ROUX Chantal, RAIZER Bernard, BERENGUEL Victor, METTAVANT Colette.*

***Absents excusés :** ROUX Noëlle donne pouvoir à BARRAL Jean Marie, DURAND Christian donne pouvoir à ARNAUD Jérôme, SCARAFAGIO Stéphane donne pouvoir à PARIS Bruno, SILVE Wiebke donne pouvoir à AUDIER Marc, CEARD Audrey donne pouvoir à DEPEILLE Zoïa, COULOUMY Christian donne pouvoir à BERNARD BRUNEL Franck, DIDIER Alexandre donne pouvoir à EYMEOD Chantal, GAMBAUDO Georges donne pouvoir à RAIZER Bernard, GOURLAIN Mireille, MARROU Jehanne, PELISSIER Robert, VOLLAIRE Pierre.*

Rapport n° 2025/164 : Culture : Attribution du marché « Acquisition de documents/objets destinés au prêt »

Madame la présidente expose que le bâtiment de l'Archevêché réhabilité doit être livré en septembre 2025 afin d'y installer les services du nouveau pôle culturel.

Afin d'assurer la mise à disposition de collections, et dans l'objectif de faire du pôle un lieu convivial, au carrefour des disciplines artistiques, qui soit adopté par les habitants du territoire comme un lieu vivant, une consultation pour l'attribution du marché d'acquisition des documents/objets destinés au prêt a été lancée le 24 avril 2025.

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu la consultation lancée en appel d'offres le 24 avril 2025 pour l'Acquisition de documents/objets destinés au prêt ;

Vu le rapport d'analyse des offres ;

Vu l'avis favorable de la commission des marchés du 08 juillet 2025 ;

Considérant que :

- l'offre de la société DECITRE est classée n°1 à l'analyse des offres pour le lot 1 et le lot 2,
- l'offre de la société BOOK IN DIFFUSION est classée n°1 à l'analyse des offres pour le lot 3,
- l'offre de la société RDM VIDEO est classée n°1 à l'analyse des offres pour le lot 4,
- l'offre de la société EDITIONS MUSICALES LUGDIVIN est classée n°1 à l'analyse des offres pour le lot 5,
- l'offre de la société DIDACTO est classée n°1 à l'analyse des offres pour le lot 6
- l'offre de la société AGENCE FRANCAISE ABONNEMENT est classée n°1 à l'analyse des offres pour le lot 7 ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Madame la Présidente entendue, et après en avoir délibéré, **DECIDE A L'UNANIMITÉ** :

- **D'ATTRIBUER** le marché d'acquisition de documents/entreprises suivantes :

	Entreprises retenues	Montant maximum HT sur la durée du marché
Lot 1- Livres jeunesse	DECITRE	62 000€
Lot 2- Livres adultes	DECITRE	90 000€
Lot 3- Livres audio	BOOK IN DIFFUSION	6 000€
Lot 4 - DVD	RDM VIDEO	26 000€
Lot 5 - Instruments	EDITIONS MUSICALES LUGDIVIN	8 000€
Lot 6 - Jeux de société	DIDACTO	3 000€
Lot 7 – Périodiques imprimés	AGENCE FRANCAISE ABONNEMENT	16 000€

- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer l'ensemble des pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait les jours, mois, an susdits



La Présidente,


Chantal EYMEOUD